



Châtelet-accueil 2018-2019

Informations pour les familles

Table des matières



2018-2019

- 2 Le mot de la direction
- 3 Les contacts
- 4 Le périmètre scolaire et les bâtiments
- 5 La communication parents-enseignants
- 6 Le conseil des parents
- 7 Les activités extra-scolaires et leur coût
- 8 Le règlement du collège
- 10 Que dois-je faire dans les situations suivantes?
- 11 Les mesures pédagogiques de soutien
- 11 Le travailleur social
- 12 L'orientation professionnelle (OP)
- 13 L'Infoquartier de Mâche et le centre de Jeunesse Bunker
- 14 Le calendrier scolaire 2018-2019
- 15 La soirée d'information pour les parents des élèves 9h

C'est justement pour cette raison que nous vous demandons d'apporter une attention particulière au chapitre "Premiers soins".

Le mot de la direction

Chers élèves, chers parents,

Après ce bel été, qui, nous l'espérons, aura été revigorant, vous tenez entre vos mains la brochure de l'école 2018/2019. Même si elle ressemble beaucoup à la version précédente, son contenu évolue avec son temps tout comme la pédagogie, l'économie ou les lois. C'est justement pour cette raison que nous vous demandons d'apporter une attention particulière au chapitre "Premiers soins". Le règlement a également été quelque peu adapté aux nouvelles tendances.



Nous nous réjouissons d'accueillir une nouvelle volée d'élèves et de continuer le travail entamé avec les autres acteurs de l'école. Ce sera certainement une année marquée par des événements importants comme la signature d'un premier contrat professionnel, une nouvelle orientation scolaire ou la découverte de personnes qui vont marquer ce passage au Châtelet. Ces rencontres auront lieu tout au long de l'année, dans le cadre de l'école, lors de moments extra-scolaires, de séances du conseil des élèves, du conseil des parents, avec l'orientation professionnelle ou dans un cadre plus convivial, lors de notre Guinguette annuelle. Toutes ces activités sont organisées pour vous, élèves et parents, c'est pourquoi il est primordial d'y participer afin de profiter de ce court passage dans notre école.

Nous vous souhaitons à tous une année scolaire paisible, épanouissante et riche de découvertes. Qu'elle vous apporte la joie d'apprendre et la satisfaction d'atteindre vos objectifs!

Frédérique Engel et Dionys Clénin, Directeurs



LES CONTACTS



Maître de classe

L'enseignant principal de la classe de votre enfant est le premier référent à qui adresser toutes vos questions.

Maître principal de votre enfant

N° de téléphone :

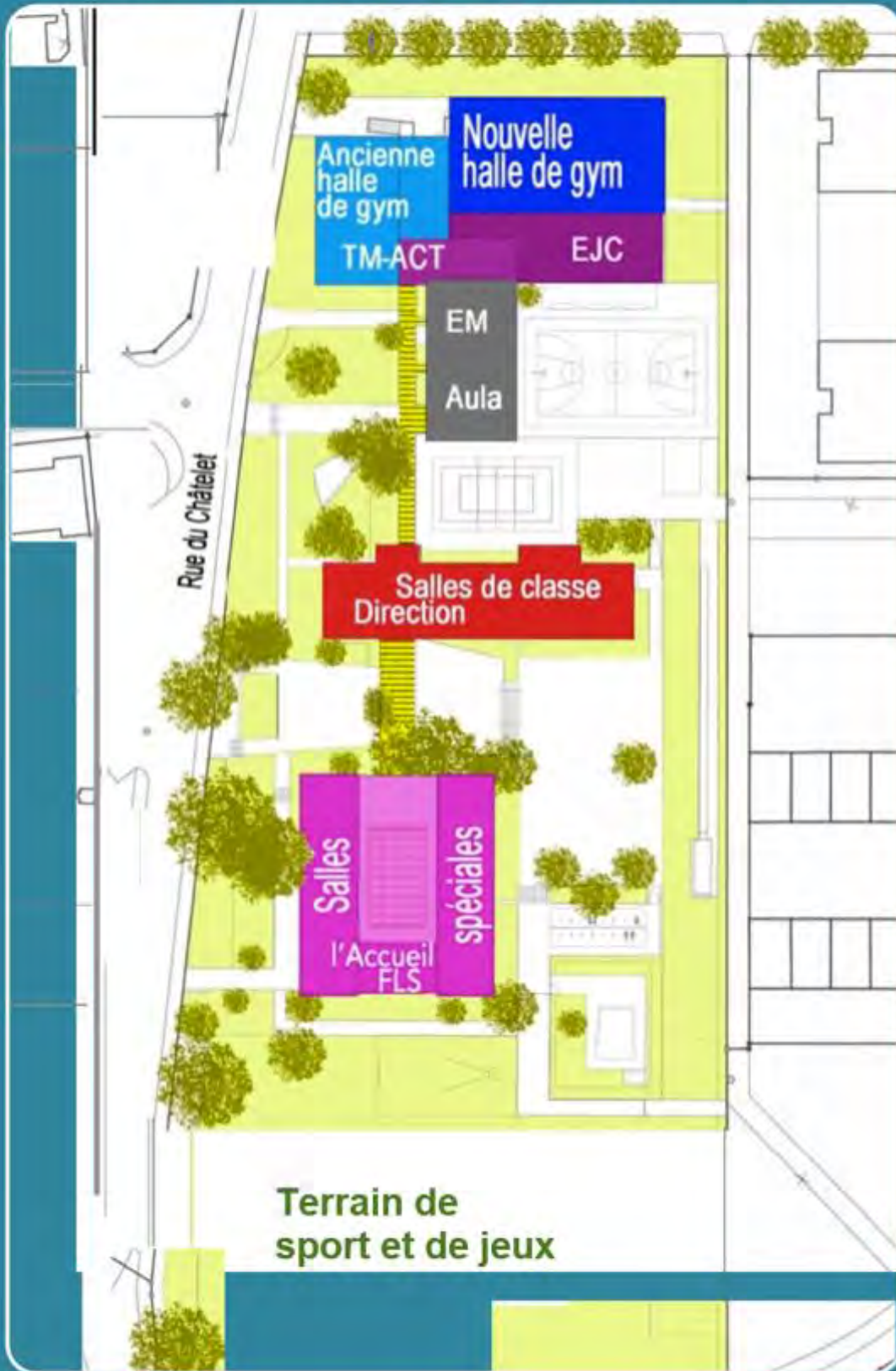
Collège du Châtelet

Rue du Châtelet 37
2504 Bienne

chatelet@bluewin.ch
www.chatelet-bienne.ch

Direction	Mme Frédérique Engel M. Dionys Clénin chatelet.dir@bluewin.ch	032 326 79 79
Vice-direction	M. Philippe Tschanz chatelet@bluewin.ch	
Secrétariat	Mme Christiane D'Ascoli chatelet.sec@bluewin.ch	032 326 79 79
Salle des maîtres		032 326 79 74
Concierges	M. Olivier Ascione M. Roberto Walter	032 326 79 75
Travailleur social scolaire	M. François Koenig francois.koenig@biel-bienne.ch	032 326 79 77 078 638 17 82
Médiation	M. Christian Gschwind M. Laurent Stoppa	079 748 73 14 079 311 37 82

LE PERIMETRE SCOLAIRE ET LES BATIMENTS



La communication parents-enseignants



Le carnet de devoirs (appelé Trait d'Union) est l'outil de référence pour les contacts entre l'école et les parents, et vice-versa.

De manière générale, si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le maître principal de la classe de votre enfant.

Pour une collaboration optimale, une communication efficace et un soutien approprié à votre enfant, il est nécessaire que le triangle enfant-parents-enseignants fonctionne au mieux. Pour cela, les voies de communication sont les suivantes :



L'information par l'entremise des élèves

Le carnet de devoirs (appelé Trait d'Union) est l'outil de référence pour les contacts entre l'école et les parents, et vice-versa. L'élève l'a avec lui lors de chaque leçon. La signature hebdomadaire confirme la prise de connaissance par les parents.

Les réunions parents-enseignants

Une première rencontre est organisée avant les vacances d'automne à l'intention des parents d'élèves de 9^e année. Le but est de faire la connaissance des enseignants et des autres parents, de découvrir les locaux, et d'être renseignés sur les spécificités de notre école et de l'année scolaire entamée.

Les réunions sporadiques

Si, au cours de l'année scolaire, il y a motif de réunir les parents d'une classe, une invitation ou une convocation est envoyée.

Vous avez des questions concernant votre enfant ?

Un entretien individuel d'une vingtaine de minutes est proposé aux parents de toutes les classes.

De manière générale, si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le maître principal de la classe de votre enfant qui cherchera à vous répondre ou à vous mettre en relation avec une personne à même de vous renseigner.

Le conseil des parents

Fonctionnement

Lors de la première réunion, l'assemblée nomme un président, un vice-président et un secrétaire. Des groupes de travail peuvent être désignés.

Le président convoque les séances et les anime.

Le secrétaire rédige un procès-verbal qui est transmis à chaque membre ainsi qu'à la Direction de l'école.

Les représentants disposent d'une voix de vote par classe représentée.

Un membre du corps enseignant participe également aux séances.

Objectifs

Les réunions du Conseil des Parents offrent l'occasion d'échanger des informations et des idées sur l'éducation en famille et à l'école, de discuter des questions d'actualité (choix professionnels, sécurité, violence, prévention, toxicomanies, etc.), de nouer des contacts et soigner le climat social.



Le conseil des parents

Les représentants de classe élus au Conseil des Parents se réunissent quatre ou cinq fois au cours de l'année.

Parents vous représentant :

Président du Conseil des Parents :



Les activités extra-scolaires et leur coût



Les parents éprouvant des difficultés financières peuvent faire une demande de subside auprès de la Ville de Bienne. Cette aide sera accordée ou refusée après examen de la dernière déclaration d'impôts.

Les semaines extra-scolaires

Le camp de ski, en février

Ce camp est proposé chaque année, à toutes les classes. Son coût est de 250.-

Le camp de 11H, en été ou au printemps.

Ce camp est proposé aux élèves de dernière année. Son coût est de 260.- au maximum.

La semaine hors-cadre, une fois durant la scolarité secondaire

Tous les trois ans, une semaine hors-cadre est organisée, pour toutes les classes. Les frais varient selon l'activité choisie.



Les journées et demi-journées extra-scolaires

(Ces activités sont toutes gratuites)

Cinéma

Deux fois par année, Filmpodium propose une séance de cinéma destinée aux élèves.

Sport

En juin, les élèves consacrent une journée au sport.

Le matin, ils participent à des concours d'athlétisme. L'après-midi est réservé à des tournois sportifs.

Fête

La guinguette, organisée généralement le week-end avant la Braderie, réunit les élèves, leurs parents, les enseignants, les gens du quartier pour fêter joyeusement la venue de l'été.

Le règlement du collège (1)



Selon la loi scolaire, les élèves sont placés sous la surveillance de leurs enseignants pendant le temps qu'ils passent à l'école. Le collège des maîtres a donc décidé du présent règlement qui a pour but de garantir une vie scolaire harmonieuse, dans le respect de chacun.

A. Santé — sécurité — bien-être — respect

J'adopte un comportement correct, adapté au lieu où je me trouve

Sur tout le périmètre scolaire :

1. Mon comportement n'est jamais violent.
2. Je n'utilise aucun appareil électronique privé (téléphone, caméra, MP3) sans la permission explicite d'un enseignant. Ces appareils sont hors-tension et invisibles, même pendant les récréations.
3. Je ne roule pas à vélo ou à vélomoteur dans le préau.
4. Je ne fume pas (cigarette ou cigarette électronique), je ne consomme ni alcool, ni boisson énergisante, ni stupéfiants.
5. Si je commets un dégât (au bâtiment, au mobilier, au matériel), je dois l'annoncer à mon maître ou à ma maîtresse de classe, et au concierge selon le cas. Moi ou ma famille assumons les frais.
6. Les feutres indélébiles sont interdits.

Dans les bâtiments :

7. Je n'entre dans les bâtiments qu'avec des chaussures propres.
8. Je ne cours pas. Je ne joue pas à la balle.
9. Les patins, planches à roulettes, trottinettes sont interdits.

Dans les salles de classe :

10. Je ne mange pas, je ne bois pas, je ne mâche pas de chewing-gum ni ne suce de bonbons. La consommation d'eau peut être autorisée par un enseignant.
11. Les couvre-chefs, exception faite des foulards musulmans, sont interdits pendant les leçons.

B. Présence

Je suis à l'heure au bon endroit

12. Je suis autorisé(e) à pénétrer dans les bâtiments dès 7h15 le matin, et 13h35 l'après-midi. Si je n'ai pas cours la première heure du matin ou de l'après-midi, j'entre dans le bâtiment au plus tôt 5 minutes avant le début de ma leçon.
13. Je quitte le périmètre scolaire 5 minutes après ma dernière leçon, le matin comme l'après-midi.
14. Je reste dans le périmètre scolaire durant tout le temps d'école (récréations comprises).
15. Dans la minute qui précède la sonnerie, je me rends dans ma classe ou devant la porte de la salle où j'ai cours. Dès qu'il a sonné, je suis assis(e) à ma place.
16. Je n'entre dans les salles spéciales qu'en présence de l'enseignant(e).

Le règlement du collège (2)

C. Travail scolaire

Je travaille toujours de mon mieux



17. Toutes les leçons à mon horaire sont obligatoires.
18. J'ai mon carnet de devoirs (Trait d'Union) lors de chaque leçon.
19. Je suis la leçon attentivement, dans le silence, et exécute les directives de l'enseignant(e).
20. Je fais tous les devoirs donnés, et les remets à temps.
21. Je fais signer mon carnet de devoirs tous les week-ends par une personne responsable de moi.
22. Je respecte le tableau des charges (établi par le maître ou la maîtresse de classe) qui règle l'ordre en classe.

D. Sanctions

Je me comporte de manière à ne pas mériter de sanction



23. Si je ne respecte pas le règlement ou si je ne suis pas les directives des enseignants ou de tout autre personne travaillant dans l'établissement, je m'expose à être sanctionné(e).
24. Les sanctions décidées sont appliquées.

Premiers soins

Nous demandons à tous les parents qui veulent être consultés avant que nous effectuions un geste médical simple (blessure légère, maux courants,...) de le signaler au maître principal.

La loi ne permet pas à un enseignant de pratiquer un geste médical sur un élève sans l'accord des parents. Cela sous-entend que nous ne pouvons pas désinfecter une plaie, donner un médicament pour un mal de tête ou de gorge pendant un camp de ski, par exemple.

Afin de simplifier notre travail et de ne pas alourdir les démarches administratives, nous demandons à tous les parents qui veulent être consultés avant que nous effectuions un geste médical simple (blessure légère, maux courants,...) de le signaler au maître principal. Si vous ne vous annoncez pas, nous continuerons de soigner, dans la mesure de nos possibilités, les enfants que vous nous confiez.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance.

Que dois-je faire dans les situations suivantes?



J'arrive en retard à l'école	Je me plie aux règles élaborées pour les arrivées tardives.
Je n'ai pas fait mes devoirs Je n'ai pas mon matériel Je n'ai pas rapporté un document à signer	Dès le début de la leçon, j'informe l'enseignant concerné et lui remets mon carnet de devoirs.
Je reviens de maladie	Je demande à mon maître principal une feuille d'absence que je fais signer par une personne responsable de moi, et la rapporte dans la semaine à l'école. Je peux aussi remettre un mot d'excuse rédigé et signé par cette même personne et sur lequel figurent les dates et le motif de mon absence. Je suis responsable de rattraper la matière traitée en classe pendant mon absence, ainsi que les devoirs donnés par chaque enseignant. Si une évaluation a eu lieu pendant mon absence, l'enseignant m'évaluera également, à date fixée.
Je me sens mal pendant une leçon	J'informe l'enseignant de mon état. Je lui signale toutes les évaluations prévues ce jour-là. Si l'enseignant m'autorise à rentrer à la maison, il relève dans mon carnet de devoirs l'heure à laquelle je quitte l'école. Je suis responsable de rattraper la matière traitée pendant mon absence.
Je dois m'absenter (pour un rdv médical)	Je prends rendez-vous chez le médecin en dehors des heures d'école. Mais s'il est impossible d'obtenir un rendez-vous hors du temps scolaire, je présente, avant le rendez-vous, la convocation à l'enseignant concerné. Je suis responsable de rattraper la matière traitée pendant mon absence.
J'ai un problème, scolaire ou autre	J'en parle à mon maître principal. J'en parle au médiateur scolaire.

Les mesures pédagogiques de soutien

Si un élève ne parle pas ou ne parle pas bien le français

Suivant son niveau, on proposera un des trois modules suivants, dans une structure pour élèves allophones :

- un soutien léger : 1 à 3 leçons de français langue seconde (FLS) par semaine.
- un approfondissement : 10 à 12 leçons de FLS par semaine.
- un travail intensif : jusqu'à 20 leçons de FLS par semaine.

Si un élève est légèrement insuffisant dans une ou deux matières

On proposera un soutien pédagogique ambulatoire, qui consiste en 1 ou 2 leçons au maximum, données en classe ou en petit groupe dans la structure

Le travailleur social scolaire

Le travailleur social de notre collège est M. François Koenig. Vous trouvez ses coordonnées à la page 3.

Sa mission générale :

*Soutenir l'intégration
scolaire des élèves.*

Son travail

Il veille au climat social de l'école afin de détecter rapidement les éventuels problèmes.

Il rencontre chaque classe plusieurs fois au cours de l'année scolaire.

Il intervient quand un enseignant lui signale un élève en difficulté. Il analyse chaque situation et propose une solution personnalisée, interne et/ou externe.



Ce qu'il propose

Une information et des conseils aux élèves et à leurs parents. Un soutien ciblé dans une situation de crise.

Une médiation lors d'un conflit entre la famille et l'école. Une orientation vers les services spécialisés externes.

Une collaboration dans les projets de classe liés au domaine social. Une aide et des conseils lorsque l'école met sur pied un projet ou une offre dans le domaine social.

L'orientation professionnelles (OP)



OP Bienne

Rue Centrale 64

Téléphone:
031 635 38 41

Site cantonal :
www.erz.be.ch/orientation

Site national :
www.orientation.ch

EN 9H	Une visite de l'OP
EN 10H	Une soirée d'information pour les parents
EN 10H et 11H	Une information dans chaque classe et des ateliers Des permanences à l'école où chaque élève peut discuter de son cas Des présentations de divers métiers et écoles Des visites d'entreprises

Notre conseillère en orientation est

Mme Diane Matthys

à votre disposition du lundi au jeudi
031 635 38 41 (secrétariat)

diane.matthys@erz.be.ch

Pensez à faire des stages!

Un stage pré-professionnel est un moyen efficace pour découvrir une profession.

Nous recommandons vivement aux élèves de 10H et 11H d'organiser ce genre de stages. Ils sont à effectuer durant les vacances scolaires. Si ce n'est pas possible, une demande de dispense de cours peut être déposée, au plus tard 2 semaines avant le début du stage. Le formulaire à remplir est à réclamer et à retourner au maître principal, qui donnera, ou non, son accord, et lui fournira toutes les informations nécessaires. C'est finalement la direction qui valide la demande.

L'Orientation professionnelle offre également d'autres prestations :

L'accompagnement individuel

Dès sa 10^e année, un élève peut prendre rendez-vous et venir à l'OP, accompagné ou non de ses parents. Ces entretiens ont pour objectif de l'aider à identifier ses intérêts et ses compétences, à découvrir ses possibilités, à planifier les étapes qui le mèneront à une formation intéressante et réaliste au sortir de l'école obligatoire.

Des informations par téléphone ou par e-mail

Mme Matthys répond aux questions des élèves et de leurs parents.

L'infothèque (ouverte les mardi, mercredi et jeudi, de 15h à 18h)

Des brochures, des fiches d'information, des livres et des DVD sur le monde du travail peuvent être consultés à l'OP ou empruntés.

Un spécialiste peut vous guider dans la recherche de documents.

L'infoquartier de Mâche et le centre de jeunesse Bunker

QUARTIER INFOQUARTIER



Pour en savoir davantage sur les offres de l'InfoQuartier Mâche :

Viens nous voir :
Rue de la Poste 41
2504 Bienne

mercredi, 15h-17h
jeudi, 9h-11h
vendredi, 13h30-15h30

Sur rendez-vous,
l'Infoquartier Mâche
vous accueille du mardi
au vendredi de 8h à 18h.

032 326 14 57

Écris-nous :
anna.mele@biel-bienne.ch

Les InfoQuartiers

Ce sont des guichets d'information et d'orientation dans les quartiers de Mâche, Boujean et Madretsch. Ils s'adressent aux enfants, aux jeunes, aux familles, aux adultes et aux personnes âgées, toutes origines confondues.

Les InfoQuartiers visent à améliorer activement la qualité de vie dans les quartiers, à créer des liens entre les habitants et, à long terme, reconstruire un esprit de village où l'on se salue.

A cet effet, des événements culturels ponctuels et accessibles à tous sont proposés et des offres sont développées selon les besoins de la population du quartier. Tous les projets que les gens soumettent sont accueillis chaleureusement, analysés avec soin, et conduits s'ils correspondent à un besoin communautaire.

Le centre de jeunesse Bunker

Dans cet espace réservé aux jeunes, ceux-ci peuvent se retrouver, écouter de la musique, faire du sport, des jeux, regarder des films, sous le regard attentif d'adultes.

Le Bunker est ouvert les mercredis, de 15h00 à 17h00, et les vendredis, de 16h00 à 20h00 sauf lors des vacances scolaires d'été.



Le calendrier pour l'année scolaire 2018-2019



Jours de congé

ASCENSION	Jeudi 30 et vendredi 31 mai 2019
PENTECOTE	Lundi 10 juin 2019

Vacances

AUTOMNE	Du vendredi 21 septembre au dimanche 14 octobre 2018
HIVER	Du vendredi 21 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019
FEVRIER	Du vendredi 8 février au dimanche 17 février 2019
PRINTEMPS	Du vendredi 5 avril au lundi 22 avril 2019
ETE	Du vendredi 5 juillet au dimanche 19 août 2019

Les parents des élèves de 9H voudront bien découper et remplir le talon ci-contre et le confier à leur enfant qui le rapportera à son maître principal.



LA SOIREE D'INFORMATION POUR LES PARENTS DES ELEVES DE 9H

**Mardi 4
septembre
2018, 19h00
à l'aula de notre
collège**

Prénom et nom de notre
enfant :

Classe de notre enfant :

Nous ne serons pas
présents à la soirée
d'information.

Nous viendrons à la
soirée d'information.
Nous serons __ personnes
présentes.

Date :